



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2025 12 18 098

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

| | |
|------------------------|---|
| Présents | O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR |
| Absents excusés | J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, G. MASRARI, H. GRANGE |
| Absents | D. GANNE, V. KRYK, M. LAPTEVA, A. NEUSSER |
| Procurations | J. DAZIN à M. GRENIER, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR |
| Assistaient | I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire |

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

8. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Service administratif

La directrice de la communication et de la culture ayant été recrutée le 1^{er} novembre 2025, il convient de supprimer les postes ouverts précédemment.

Il convient de supprimer les postes de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe, ainsi que les postes d'attaché principal à temps complet.

Service technique

Un agent émet le souhait de diminuer son temps de travail, actuellement à 28 heures hebdomadaires à 25 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 25 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026
- **SUPPRIME** un poste d'attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet 25 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2026.

Fait à Ornex, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 décembre 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.